

## **DÉCLARATION D'ENGAGEMENT AUX TERMES DE LA LAPHO**

### **DÉCLARATION D'ENGAGEMENT**

L'Office de réglementation des maisons de retraite s'engage à garantir l'égalité d'accès et de participation des personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées d'une manière qui leur permette de conserver leur dignité et leur autonomie.

Nous croyons en l'intégration et nous nous engageons à satisfaire aux besoins des personnes handicapées de façon opportune. Nous y parviendrons en supprimant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité et en respectant nos obligations en matière d'accessibilité en vertu de la législation ontarienne sur l'accessibilité.